Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déménagement de la société MELJAC sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue Louis de Broglie 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

La référence de votre dossier est A-5-KV7OZERRB et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/04/2025 à 12h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100039502**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50142302400063**

Organisme : **OPTIMIA ENVIRONNEMENT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **39976777100054**

Raison sociale **MELJAC**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 RUE DE LA PROCESSION

75015 PARIS 15

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directeur Général**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déménagement de la société MELJAC**

Description des activités : **La société MELJAC exploite au 55 Rue Boureau Guérinière à Neuilly-Plaisance (93) un établissement spécialisé dans la conception et la fabrication d'appareillage électrique. L'entreprise dispose de 19 employés sur le site de Neuilly-Plaisance. La société a en projet de déménager dans un nouveau site au 1 rue Louis de Broglie à Saint-Thibault-des-Vignes. A cet égard, un dossier d'enregistrement a été déposé en juillet 2024 afin que la société puisse exploiter ses installations sur ce nouveau site. Actuellement, la société Meljac dispose d'un arrêté préfectoral d'exploiter en date du 22 novembre 2024 pour les installations suivantes classées à enregistrement : - 2565.1.b : pour un volume maximal de bains cyanurés de 5 770 L - 2565.2.a : pour un volume maximal de bains non cyanurés de 15 090 L Aujourd'hui, la société souhaite donc régulariser sa situation en déclarant les installations suivantes classées à déclaration : - 2564.1.b : pour un volume maximal de bains de décapage de 182 L - 2575 : pour l'utilisation de matières abrasives avec une puissance machine de 35 kW - 4120.2.b : pour le stockage de produits toxiques de catégorie 2 pour quantité maximale de 5 t - 4130.2.b : pour le stockage de produits toxiques de catégorie 3 (inhalation) pour quantité maximale de 7 t - 4140.2.b : pour le stockage de produits toxiques de catégorie 3 (orale) pour quantité maximale de 1 t - 4150.2 : pour le stockage de produits toxiques pour certains organes cibles pour quantité maximale de 7 t La société exploitera un bâtiment d'une surface totale de 2 380 m² sur un terrain d'environ 3 860 m² implanté section AC parcelle 109 du cadastre de Saint-Thibault-des-Vignes. Un permis de construire est déposé en parallèle de la présente déclaration pour les aménagement suivants : - changement de destination d'un entrepôt en industrie - création d'une porte en façade et d'un chemin d'accès - modification en toiture des lanterneaux de désenfumage - création d'une clôture**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Rue Louis de Broglie 77400 Saint-Thibault-des-Vignes**

X : 676058

Y : 6862646

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d’ensemble à jour à l’échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l’installation et indiquant l’affectation, jusqu’à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d’ eau, canaux, cours d’eau et réseaux enterrés (un plan jusqu’au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2564	2564-1-b	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	Volume équivalent des cuves 182 L	DC	
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 35 kW	D	
4120	4120-2-b	Toxicité aiguë catégorie 2	Quantité susceptible d'être présente 5 t	D	
4130	4130-2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation.	Quantité susceptible d'être présente 7 t	D	
4140	4140-2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Quantité susceptible d'être présente 1 t	D	
4150	4150-2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Quantité susceptible d'être présente 7 t	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **Les principaux déchets dangereux générés sont : o Bains usés acides – Destruction – TRD ORTEC – Environ 2/an o Bains usés divers – Destruction – ARF – Environ 1 t/an o Déchets solvants et vernis – Destruction – ARF – Environ 0,5 t/an o Filtres souillés – Destruction – SARP INDUSTRIES – Environ 0,5 t/an o Emballages souillés – Destruction – SARP INDUSTRIES – Environ 0,5 t/an o Boues d'hydroxydes métalliques – Destruction – SARP INDUSTRIES – Environ 4 t/an o Résines échangeuses d'ions – Recyclage – ECOTEAM SPA – Environ 3 t/an**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **o 2 bouches et 1 poteau incendie publics situés à environ 75 mètres du bâtiment pour le plus proche o Extincteurs répartis au sein du bâtiment contrôlés annuellement o 2 RIA dans le bâtiment contrôlés annuellement o Détection incendie contrôlée annuellement**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Dossier d'enregistrement préfectoral avec obtention d'un arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2024	24/07/2024	DRIEAT

L’installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)